

Mémoire du Conseil national des musulmans canadiens

Mémoire prébudgétaire 2026-2027



CONSEIL
NATIONAL
DES MUSULMANS
CANADIENS

Votre voix. Votre avenir.



Qui est le CNMC

Fondé à Montréal en 2000, le CNMC est un organisme indépendant, non partisan et à but non lucratif, engagé dans la défense des droits de la personne et des libertés civiles des musulmanes et des musulmans du Québec et du Canada. Depuis plus de 20 ans, le CNMC participe à des interventions juridiques, à des commissions d'enquête publique et à des initiatives de réforme des politiques à tous les niveaux de gouvernement.

Le travail du CNMC s'enracine dans les réalités vécues par les Québécois et les Québécoises de confession musulmane et est guidé par notre engagement envers une société forte, inclusive et pluraliste. Le conseil collabore également étroitement avec des leaders communautaires, des décideurs publics, des corps policiers et des experts juridiques afin de bâtir des ponts et de promouvoir la sécurité publique tout en protégeant les libertés fondamentales.



Sommaire exécutif

Le CNMC souhaite se positionner comme un acteur central dans la promotion d'un meilleur vivre-ensemble au sein de la population québécoise, et ce, pour tous les Québécois. Ce faisant, quatre recommandations sont relevées qui favoriseraient cette intention.

L'un des volets de premier plan de la vie en commun au Québec repose sur la protection de l'identité québécoise, en particulier la préservation et la valorisation de la langue française. À cet égard, le CNMC, pour qui l'apprentissage et la protection du français sont des convictions premières, souhaite voir renforcer les mesures visant à favoriser son apprentissage partout à travers le Québec.

Le CNMC invite également le gouvernement à mettre en place des actions concrètes pour assurer un vivre-ensemble sécuritaire pour tous ses citoyens. Une montée de l'intolérance envers les minorités religieuses se ressent dans les dernières années au Québec. Il devient nécessaire de prévoir des mesures afin de sécuriser les communautés religieuses, notamment par la protection de leurs infrastructures et institutions.

Enfin, il est aussi recommandé que le gouvernement s'engage davantage auprès des personnes immigrantes en situation de précarité, sur deux volets distincts. D'une part, il est essentiel de mieux soutenir financièrement la population immigrante dans leur parcours de reconnaissance des acquis. Le CNMC propose également d'investir dans des programmes de soutien aux quartiers défavorisés, souvent habités par des immigrants en raison de contraintes économiques et professionnelles, afin de réduire la délinquance et promouvoir l'inclusion sociale.

Le présent mémoire est structuré autour de quatre recommandations, qui répondent au besoin criant de protéger un vivre-ensemble au Québec, passant par la protection de nos sphères culturelle, communautaire, professionnelle et sociale.



Nos recommandations

1. La protection du français

Rappelons que l'année 2024 a été marquée par d'importantes coupures en francisation, entraînant la fermeture de nombreux cours de français disponibles aux immigrants. Ces coupures ont révélé la fragilité du système et ont laissé des milliers de personnes sans cours de français.

Dans le budget 2025-2026, le gouvernement a tout de même corrigé le tir en annonçant des investissements majeurs : 141 M\$ sur cinq ans pour des initiatives de francisation et d'intégration, puis annoncer ultérieurement une enveloppe de 119,4 M\$ jusqu'en juin 2026 pour stabiliser l'offre de francisation. Malgré ces efforts, l'accessibilité demeure un enjeu. En mars 2025, 27 422 personnes étaient toujours sur la liste d'attente, dont 15 570 pour des cours à temps partiel et 11 852 pour des cours à temps plein (Francisation Québec, 2025). Certes, ces chiffres démontrent une amélioration, mais soulignent aussi la nécessité d'assurer un soutien financier pérenne et une offre accessible aux gens en attente, aux nouveaux arrivants et aux immigrants déjà installés au Québec.

Selon le recensement de 2021, 54,3 % des immigrants au Québec avaient le français comme première langue officielle parlée, et environ 80,5 % pouvaient converser en français (Statistique Canada, 2024a). Ces données soulignent l'importance de maintenir des mesures fortes pour soutenir la francisation, tant pour les personnes ne connaissant pas le français que pour celles ayant une connaissance plus limitée, en offrant des cours allant de l'initiation à la communication avancée.

Pour réduire les délais, garantir la qualité des cours et favoriser une intégration réussie des personnes immigrantes à la culture québécoise, il est nécessaire de reconduire, voire d'augmenter les investissements en francisation dans les années à venir. Le CNMC réaffirme son attachement à la promotion et à la valorisation de la langue française et se dit prêt à appuyer toute initiative visant à favoriser la francisation au sein de ses communautés.

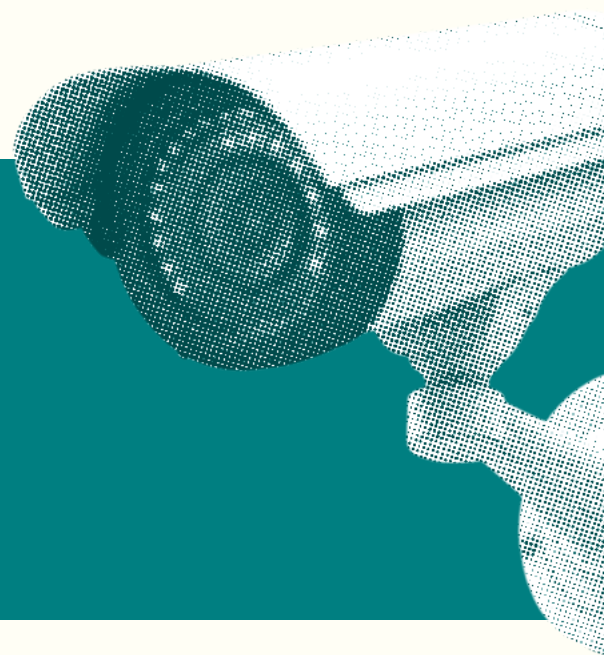
Le CNMC demande la reconduction de l'enveloppe budgétaire pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires pour l'offre de cours de français, qui vient à échéance en juin 2026, afin de prévenir l'érosion du français.

2. Favoriser le sentiment de sécurité

La fréquence des crimes haineux visant une religion s'accroît à une vitesse alarmante : l'attentat à la Mosquée de Québec il y a neuf ans ou encore la tentative d'incendie criminel à la synagogue de Dollard-des-Ormeaux en 2024 ne sont que quelques exemples. En 2024, Statistique Canada recensait 224 crimes haineux visant une religion au Québec, soit 2,8 fois plus qu'en 2022. Cette hausse révèle une tendance préoccupante qui compromet déjà la sécurité et fragilise le vivre-ensemble (Statistique Canada, 2025).

En réponse à cette montée des crimes haineux, le gouvernement ontarien a instauré le programme Anti-Hate Security and Prevention Grant. Ce programme offre un soutien financier de 5 000 à 10 000 \$ à plusieurs organisations, notamment celles à vocation religieuse, dans le but de renforcer la sécurité de leurs installations. Les fonds peuvent servir, entre autres, à installer des caméras de surveillance et des alarmes, à améliorer les systèmes de verrouillage des portes ou à faire des réparations pour sécuriser les bâtiments.

En ce sens, le CNMC souhaite que le gouvernement adopte un programme similaire offrant un financement comparable pour le matériel de sécurité. Ce programme, qui assurerait une meilleure sécurité aux communautés religieuses à travers le Québec, devrait également être accessible à différents groupes ciblés par la montée de la haine. Le programme pourrait financer, comme c'est le cas en Ontario, les groupes 2SLGBTQQIA+.



Le CNMC recommande la mise en place d'un programme de soutien financier destiné à l'acquisition et à l'installation de matériel de sécurité afin de prévenir les menaces contre les lieux de culte et les espaces communautaires.

3. Promouvoir une meilleure reconnaissance des acquis

L'employabilité des personnes immigrantes est à un seuil préoccupant : au Québec, le taux de chômage des personnes immigrantes atteint 7,6 %, comparativement à 5,3 % pour l'ensemble de la population. Comparativement aux autres provinces canadiennes, la situation est encore plus marquée au Québec : à l'exception de l'Alberta, les personnes immigrantes du Québec affichent un taux de chômage supérieur à celui observé ailleurs au pays (Statistique Canada, 2026). L'une des causes majeures de cette réalité demeure la reconnaissance des acquis et des compétences.

Au Québec, la déqualification touche particulièrement les personnes immigrantes. En 2020, 42,6 % d'entre elles occupaient un emploi en deçà de leurs qualifications, un taux qui grimpe à 43 % chez les femmes et atteint 52,4 % chez les nouveaux arrivants (MIFI, 2020). Ces chiffres témoignent de la complexité du processus de reconnaissance professionnelle.

Entre 2016 et 2017, les données les plus récentes, les ordres professionnels ont traité 3 661 demandes, dont :

1 245 (34 %)

**ont obtenu une
reconnaissance complète**

2 307 (63 %)

une reconnaissance partielle

Une fois de plus, ces données illustrent et confirment la difficulté qu'éprouvent les personnes immigrantes à intégrer le marché du travail à la hauteur de leurs compétences, faisant du Québec l'une des provinces où la déqualification est la plus importante. En d'autres mots, le Québec détient une richesse inutilisée : des immigrants hautement qualifiés, qui doivent se déqualifier afin de trouver un emploi.

Le CNMC recommande au gouvernement d'amorcer une réflexion globale sur l'ensemble des processus de reconnaissance des acquis des personnes immigrantes pour favoriser une meilleure intégration. Conscient de la complexité du dossier et du travail à faire, il faut toutefois commencer quelque part.



Un enjeu prioritaire demeure le manque de programmes financiers adéquats pour soutenir la reconnaissance des acquis. L'organisme Action travail des femmes (ATF, 2023) souligne que les programmes liés à l'aide à l'emploi, ou encore au soutien pour la formation d'appoint pour la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes orientent souvent celles-ci vers des formations déqualifiantes dans le but de combler des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs ciblés. Cette approche mène fréquemment à des emplois précaires, sans tenir compte des acquis professionnels, et répond davantage aux besoins du marché qu'à ceux des individus.

La déqualification entraîne des impacts financiers importants, limite la progression professionnelle, génère du ressentiment et affecte la productivité globale de la province. Elle compromet également le bien-être des individus et la qualité de leur intégration au territoire d'accueil.

La première mesure à adopter par le gouvernement est de créer un programme universel, ou d'instaurer un élargissement des programmes actuels, comme le Programme d'aide financière pour la reconnaissance des compétences (PAFFARC), qui offrirait du soutien financier pour les formations d'appoint, accessible à l'ensemble des professions réglementées. À l'heure actuelle, les professions admissibles sont majoritairement établies en fonction des besoins de main-d'œuvre. Ce programme permettrait de réduire le fardeau financier des personnes immigrantes dans leur démarche visant à obtenir une équivalence québécoise dans leur domaine d'expertise, sans qu'elles soient contraintes de se déqualifier faute de ressources financières.



Le CNMC demande, au-delà d'une refonte du processus de reconnaissance des acquis, la mise en place d'un programme d'aide financière destiné à accompagner les personnes immigrantes dans les formations ou études nécessaires à cette reconnaissance, tous domaines confondus, afin de favoriser leur inclusion au Québec.

Le CNMC s'appuie sur une recommandation clé de l'ATF dans leur cahier de recommandations « Contrer les effets systémiques de la non-reconnaissance des diplômes étrangers sur les femmes immigrantes », qui souligne l'importance de créer un programme d'aide financière indépendant des besoins du marché, afin que les personnes immigrantes puissent faire reconnaître leurs compétences et diplômes et œuvrer dans un domaine qui leur permette de s'accomplir. Cette recommandation a le potentiel de permettre aux personnes immigrantes de contribuer pleinement à l'économie du Québec dans les domaines où elles sont déjà qualifiées, compétentes et épanouies.

4. Lutter contre la délinquance chez les jeunes

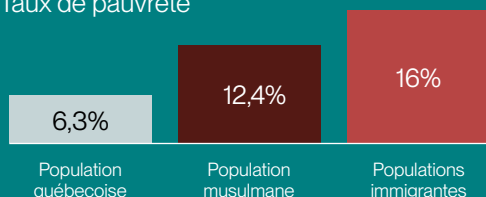
Avec l'un des plus forts taux de quartiers défavorisés au pays, Montréal est au cœur des enjeux de pauvreté au Québec : six Québécois en situation de pauvreté sur dix résidents dans la grande région métropolitaine, selon Centraide.

Et certains groupes sont plus durement touchés. Le taux de pauvreté de la population musulmane atteignait en 2021 12,4%, comparativement à 6,3% pour l'ensemble de la population québécoise. Les populations immigrantes, elles, affichent aussi des taux nettement plus élevés : les immigrants récents arrivés entre 2016 et 2021 affichent un taux de 14,5 % (Statistique Canada, 2024b).

Dans des arrondissements comme Côte-des-Neiges (42,7 % d'immigrants), Saint-Léonard (47 %), Montréal-Nord (39,3 %), Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (37,9%), Ahuntsic-Cartierville (38,3 %), les revenus après impôt demeurent nettement inférieurs à la moyenne montréalaise, et les taux de pauvreté et de chômage sont plus élevés. À titre d'exemple, le taux de chômage des personnes immigrantes atteint 14,2 % dans Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (Ville de Montréal, 2026)

Ces quartiers concentrent un grand nombre d'immigrants, non par choix, mais parce qu'ils figurent parmi les zones les plus accessibles pour s'établir : les logements y sont généralement plus abordables et il existe des opportunités économiques liées au positionnement urbain. Cette concentration contribue à l'apparition de dynamiques socioéconomiques difficiles, favorisant des cycles persistants de pauvreté, qui s'accompagnent souvent de défis liés à la délinquance. En effet, le taux de criminalité chez les jeunes demeure préoccupant au Québec et à Montréal, avec une hausse de 11 % entre 2022 et 2023 (Ministère de la Justice Canada, 2025). Il est important de souligner que d'associer immigration et criminalité est une erreur qui détourne l'attention des véritables causes derrière la criminalité : la précarité financière, le manque d'opportunités économiques, l'insécurité et le besoin de valorisation. Ce sont ces enjeux que le gouvernement doit prioriser dans ses interventions, particulièrement dans les quartiers défavorisés du Québec et de Montréal.

Taux de pauvreté



Interventions prioritaires



**Sécurité
financière**



**Valorisation
sociale**



**Génération
d'opportunités**

Le CNMC tient à saluer l'initiative récente du gouvernement, dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC), qui prévoit une enveloppe de 140 M\$ sur cinq ans, dont une partie vise à prévenir le recrutement de jeunes par des groupes criminels. Ce financement, destiné à soutenir la prévention communautaire par l'entremise des organismes et de leurs initiatives, constitue une mesure importante pour la sécurité et le bien-être des jeunes.

Si le CNMC applaudit cette démarche, il réaffirme l'importance d'investir dans la jeunesse dans le but de lui offrir de meilleures conditions. Le CNMC est d'avis que d'autres mesures doivent être mises en place par le gouvernement pour assurer un soutien plus complet et diversifié aux jeunes à risque de délinquance, surtout en ce qui a trait à l'aménagement des territoires et aux opportunités économiques disponibles aux jeunes.

Dans un contexte où peu d'espaces sont accessibles aux jeunes aux périodes correspondant à leur disponibilité, en particulier en soirée et les fins de semaine, il importe d'aménager dans les quartiers des lieux neutres et ouverts, dont le financement ne peut reposer sur le PQLC, compte tenu des exigences et des restrictions de ce programme.

Le CNMC demande un soutien distinct pour l'aménagement de lieux d'accueil dans les quartiers où les besoins sont les plus importants, afin d'offrir aux jeunes, en soirée et les fins de semaine, un espace accueillant pour socialiser et se ressourcer dans un environnement détendu.

De plus, le CNMC souhaite une meilleure collaboration entre les entreprises locales et les organismes communautaires dans les quartiers, basée sur un modèle de création d'opportunités économiques. Combinée au financement actuel destiné aux organismes communautaires, cette approche constituerait une stratégie intégrée et efficace pour prévenir la criminalité chez tous les jeunes, spécialement les jeunes immigrants qui composent une partie importante des quartiers défavorisés.

Le CNMC insiste sur la mise en place d'un programme provincial en partenariat avec des organismes communautaires axé sur l'employabilité des jeunes présents dans les quartiers défavorisés, tels que les Carrefours jeunesse-emploi. Ce programme devrait inclure un financement dédié à la création de partenariats avec des entreprises locales afin d'offrir des emplois saisonniers, à temps partiel, ainsi que des stages rémunérés pour les jeunes de ces quartiers.



Conclusion

Le CNMC propose une série de recommandations financières prébudgétaires visant à renforcer la cohésion sociale et le bien-être des Québécois. Ces mesures favorisent la francisation et l'intégration économique et sociale des immigrants, tout en garantissant une protection accrue des communautés religieuses dans un contexte où l'intolérance gagne du terrain.

**Toutes ces recommandations convergent vers un objectif commun :
bâtir un Québec plus sécuritaire, inclusif et épanoui.**



Résumé de nos recommandations

1. Prévenir l'érosion du français par la reconduction de l'enveloppe budgétaire pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires pour l'offre de cours de français, qui vient à échéance en juin 2026.

Le français constitue le fondement de notre identité culturelle au Québec. Une intégration réussie des personnes immigrantes passe nécessairement par la maîtrise de la langue française, favorisée par les cours de francisation offerts.

2. Prévenir les menaces contre les lieux de culte et les espaces communautaires grâce à la mise en place d'un programme de soutien financier destiné à l'acquisition et à l'installation de matériel de sécurité.

Les dernières années ont été marquées par des attaques haineuses envers des groupes minoritaires dans leur lieu de rassemblement. À cet effet, il est important d'investir dans la sécurisation de ces lieux afin de protéger ces communautés minoritaires contre des actes haineux.

3. Prévenir l'exclusion des immigrants par la mise en place d'un programme d'aide financière pour accompagner les personnes immigrantes dans les formations ou études nécessaires à la reconnaissance de leurs acquis

La reconnaissance des compétences représente un défi de taille pour les personnes immigrantes. En effet, la difficulté à faire reconnaître ses compétences professionnelles entraîne la population immigrante dans des situations de précarité. Mettre en place des mécanismes pour soutenir le processus de reconnaissance des acquis, c'est prévenir l'exclusion et favoriser une intégration harmonieuse dès leur arrivée.

4. Prévenir la délinquance dans les quartiers défavorisés grâce à la mise en œuvre de deux programmes : l'un dédié à l'aménagement d'espaces pour les jeunes, et l'autre axé sur l'investissement afin de créer des opportunités économiques pour eux.

Les quartiers défavorisés du Québec, où résident en grande partie des populations immigrantes, présentent un besoin urgent d'investissements structurants. Ces milieux font face à des défis importants, tels qu'une vulnérabilité accrue à la délinquance chez les jeunes. Ces conditions nuisent à leur développement, à la cohésion sociale et au sentiment d'appartenance à la société québécoise. Investir dans ces quartiers est donc essentiel pour réduire les inégalités et favoriser l'inclusion des jeunes immigrants dans la société québécoise.

Références

Action travail des femmes. (2023). *Contrer les effets systémiques de la non-reconnaissance des diplômes étrangers sur les femmes immigrantes — Cahier de recommandations*. <https://atfquebec.ca/wp-content/uploads/2023/08/RAC-recommandations.pdf>

Centraide du Grand Montréal. (s.d.-b). *Vivre en situation de pauvreté*. <https://www.centraide-mtl.org/vivre-en-situation-de-pauvrete/>

Conseil interprofessionnel du Québec. (s.d.). *Le CIQ demande 63,8 M\$ sur 5 ans pour faciliter l'intégration des professionnels formés à l'étranger*. <https://www.professions-quebec.org/fr/communiques/le-ci-q-demande-63-8-m-sur-5-ans-pour-faciliter-lintegration-des-professionnels-formes-a-letranger>

Francisation Québec. (2025). *Liste d'attente Francisation Québec : Rencontre annuelle des comités de francisation de la FTQ*. https://ftq-qc-ca.s3.bhs.io.cloud.ovh.net/2025/03/PRE_FQ_ComitesFrancisation_FTQ_mars_2025VF.pdf

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2020). *Les personnes immigrantes et le marché du travail québécois*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail2020.pdf>

Ministère de la Justice Canada. (2025). *Statistiques sur les crimes commis par des jeunes et déclarés par la police au Canada, 2023*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2025/jan1.html>

Statistique Canada. (2024a). *Nouveaux tableaux de données historiques sur l'immigration et les langues officielles*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240123/dq240123c-fra.htm>

Statistique Canada. (2024b). *Profil d'intérêt spécial, Recensement de la population de 2021 (Tableau; produit n° 98-26-0009-2021001)*. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/sip/index.cfm?Lang=F>

Statistique Canada. (2025). *Crimes haineux déclarés par la police, selon le type de motif, certaines régions et Canada (certains services de police) (Tableau 35-10-0066-01)*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3510006601>

Statistique Canada. (2026). *Caractéristiques de la population active des immigrants, données annuelles (Tableau 14-10-0472-01)*. <https://doi.org/10.25318/1410047201-fra>

Ville de Montréal. (2026). *Portrait des arrondissements sur l'immigration, 2021 [Ensemble de données]. Données ouvertes de la Ville de Montréal*. <https://donnees.montreal.ca/dataset/portrait-thematique-sur-l-immigration>

